



DISTRICT PARISIEN
DE FOOTBALL

PARIS
31 Mars 2022
NUMÉRO // 25

JOURNAL NUMÉRIQUE



Retour sur LA FINALE

1^{ER} TOURNOI E-FOOT du DISTRICT



SOMMAIRE

RUBRIQUES

- Actualités
- Informations
- Formations
- Procès-Verbaux
- Annexes

COMMISSIONS DE LA SEMAINE

- CDA
- Commission CDPME
- Commission FUTSAL
- Commission d'Organisation des Compétitions
- Statuts et Règlements



TOURNOI

E-FOOT



Le mercredi 23 mars, le District de Paris a organisé la première édition EFOOT.

Après 3 semaines de compétition, les quarts, les demies, et les finales ont eu lieu dans les locaux du District 75.

51 licenciés Parisiens ont participé à ce Tournoi EFOOT, représentant 22 clubs parisiens. Lors de la première phase en ligne, les joueurs ont disputé leurs premiers matchs à distance. 8 joueurs ont été qualifiés pour disputer la phase finale Départementale.

Une salle a été spécialement aménagée pour cet événement : avec 3 PlayStations 4 et 3 téléviseurs prêtés par la Mairie de Paris afin d'accueillir au mieux les 8 finalistes. De plus, une collation a été prévue avant et après cette phase finale.

Après des matchs disputés, Illies ENOTIADES (ESP Futsal) et Illies HADRI (Sporting Club de Paris) sont parvenus à se qualifier pour la finale. Lucas RORIZ (Nicolaïte de Chaillot) et Joseph MALONGA (Olympique Montmartre), les deux demi-finalistes perdants se sont affrontés pour la troisième place. La petite finale a été remportée par Joseph MALONGA de l'Olympique Montmartre qui se qualifie pour les finales régionales.

Une finale complètement folle qui s'est terminée sur le score de 4-4 après prolongations. Illies ENOTIADES (ESP Futsal) remporte la séance de tirs au but 3 buts à 1 et devient le premier vainqueur du Tournoi EFOOT du District de Paris.

Illies HADRI (Sporting Club de Paris) termine second.

Le classement :

1^{er} Illies ENOTIADES, ESP Futsal

2^e Illies HADRI, Sporting Club de Paris

3^e Joseph MALONGA, Olympique Montmartre

4^e Lucas RORIZ, Nicolaïte de Chaillot

Phillipe CHOLLET, Nicolaïte de Chaillot

Adrien ZEBAZE, Paris Sport et Culture

Mouhssine AFHIM, RC Paris 10

Yanis LARFA, ES Paris XVIII



TOURNOI

FESTIVAL FOOT PITCH

Cette saison, les finales Départementales du Festival Foot U13 & U13F auront lieu ce samedi 2 avril au Centre Sportif Poissonniers, 2 Rue Jean Cocteau à Paris 18ème.

24 équipes ont réussi à se qualifier lors des différents challenges qu'il y a eu tout au long de la saison. Lors de cette journée, les 24 équipes dont 16 équipes garçons et 8 équipes filles se défieront autour d'exercices footballistiques visée pédagogique afin de remporter le titre de Champion Départemental et de se qualifier pour la finale régionale.

Au programme de la journée :

- le matin : ateliers jonglerie, conduite de balle et quizz.
- L'après midi : matchs.



LES ÉQUIPES QUALIFIÉES

Équipes Garçon



Équipes Filles



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS SPORTIFS D'EXCELLENCE (CHASE) POUR ARBITRES

Le District Parisien en partenariat avec
l'Académie de Paris et l'UNSS lance
la première classe CHASE
Spécifique Arbitrage !

Tu es passionné(e) de football, licencié(e) ou non
l'arbitrage de haut niveau t'intéresse ?

CES CLASSES SONT FAITES POUR TOI !

Conditions :

- Avoir minimum 14 ans pour les collégien(ne)s
- Entrer en seconde pour les lycéen(ne)s



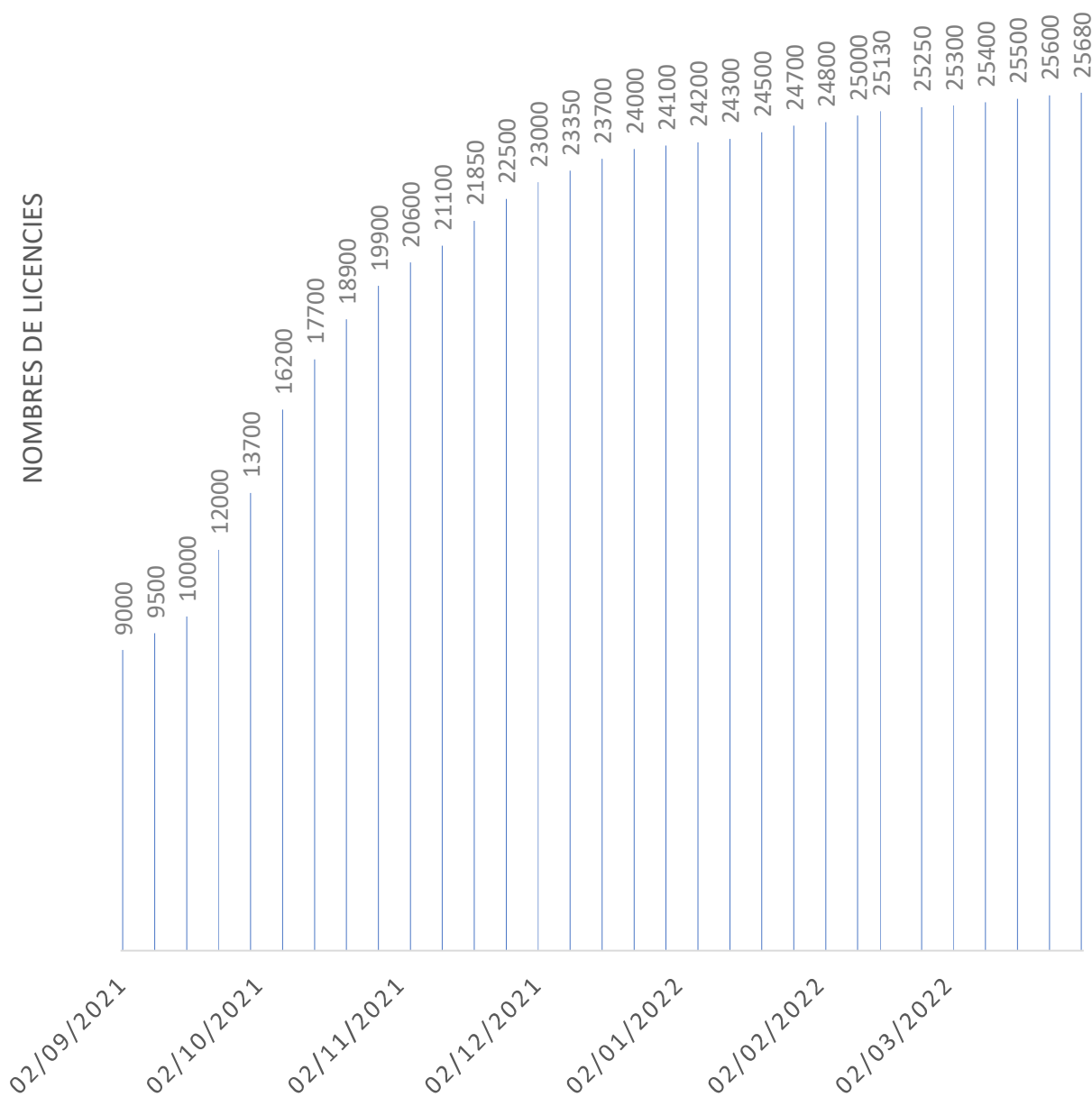
PARTENAIRES

CONTACT

SAISON 2021-2022

LE NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 25000 licenciés et licenciées.



25680

Article 11. – Les Obligations.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9). Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

LES PÉRIODES DE CHANGEMENT DE CLUB

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :



Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels :

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.



INFORMATIONS DIVERSES

PRÉCISION SUITE À LA SAISON BLANCHE

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.



RAPPEL

PURGE DES SANCTIONS

(Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

Discipline

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, **une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.** Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »



LES FORMATIONS DISPONIBLES

A toutes les personnes passionnées de Football désireuse de s'investir, et d'évoluer, voici les formations que le District Parisien propose en collaboration avec l'IR2F.

	<p>FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES</p> <p>Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F : https://paris-idf.fff.fr/formations/</p> <p>Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter</p> <p>le correspondant IR2F Tél : 01 85 90 03 79 Email : formations@paris-idf.fff.fr</p>
	<p>FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES</p> <p>Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr/formations/</p> <p>Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter. Cliquer sur « s'inscrire », afin de finaliser son inscription</p>
	<p>FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE</p> <p>Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr/category/arbitres/</p> <p>Cliquer sur FORMATION ARBITRE, En bas de page choisir sa formation puis récupérer le dossier de candidature » à compléter Cliquer sur « s'inscrire», afin de finaliser son inscription</p>

FORMATIONS

EDUCATEURS ET EDUCATRICES



Prochaines formations :

4 - 5 avril 2022 module U15

6 avril : Certification complète



Inscription sur :

<https://paris-idf.fff.fr/category/educateurs/> rubrique CF et modules

Télécharger la fiche d'inscription et la renvoyer au plus vite.

Les places sont limitées.



PLANNING DES FORMATIONS 2021/2022

Calendrier des modules de formation

CFF1

U9 - Module 7-8 ans			U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	District	28/10/2021	29/10/2021	District
21/02/2022	22/02/2022	Max Rousié	23/02/2022	24/02/2022	100% féminin CA Paris 14
25/04/2022	26/04/2022	100% féminin PUC	27/04/2022	28/04/2022	
26/05/2022	27/05/2022		30/05/2022	31/05/2022	

CFF2

U13 - Module 11-12 ans			U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	District	02/03/2022	03/03/2022	
28/02/2022	01/03/2022	Max rousié	04/04/2022	05/04/2022	
06/04/2022	07/04/2022	Annulé	24/05/2022	25/05/2022	

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans			SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
20/12/2021	21/12/2021		22/12/2021	23/12/2021	
14/04/2022	15/04/2022		21/04/2021	22/04/2022	

MODULES COMPLEMENTAIRES

Gardien de But -Module initiation-		
Date Début	Date Fin	Localité
10/03/2022	11/03/2022	

CERTIFICATIONS CFF1-2-3

DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	LIEU
24/02/2022	24/02/2022	ANNULE PAR l'IR2F
06/04/2022	06/04/2022	Parc Interdepartmental de Bobigny
04/06/2022	04/06/2022	

Procès-verbaux

COMMISSIONS DE LA SEMAINE

CDA du 03/03/2022

Statuts et Règlements 24/03/2022

Commission CDPME 28/03/2022

Commission FUTSAL du 28/03/2022

Commission d'Organisation des Compétitions du 29/03/2022





COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL N°8

Réunion du 03/03/2022

Président : M. BOUGATTAYA Montassar

Présents : MM. DE LANGRE, MORLET et REVEILLE

Assistent : MM. BOUTCHICHE, DOUAY, GHOULI, SIBA et TABTI.

Excusés : Mlle CREIGNOU, M. BOUDJEDIR.

ORDRE DU JOUR

- Informations générales
- Point sur l'effectif
- Point sur les tests
- Point sur les observations
- Point sur la formation
- Point sur les commissions
- Section technique Lois du jeu

Informations générales :

- Une vingtaine de dossiers d'arbitres ont été récemment validés par la Ligue de Paris Île-de-France de Football.
- Un stage 1er degré sera organisé du 13 au 15 mai 2022. M. GHOULI Salah représentera la CDA parisienne à cette occasion.

Point sur l'effectif :

L'effectif compte à ce jour 106 arbitres désignables

Point sur les tests :

Conformément au Règlement Intérieur de la CDA, Les arbitres qui n'ont pas réalisé leurs tests physique ou théorique **ne seront plus désignables** jusqu'à la fin de la saison et seront **rétrogradés** dans la catégorie inférieure au terme de la saison 2021-2022. Ces décisions seront notifiées individuellement aux intéressés.

Point sur les observations :

- La CDA insiste auprès de ses observateurs sur la nécessité d'envoyer leurs rapports d'observations dans les délais impartis. À ce jour, une quinzaine de rapports d'observations n'ont en effet pas encore été transmis à la commission.
- Suite notamment au départ de M. EVERS, la CDA décide de réorganiser le traitement et le suivi des rapports d'observations.

Point sur la formation :

- La prochaine FIA aura lieu les 12, 13, 19 et 20 mars 2022 au siège du District Parisien. Environ 30 candidats sont inscrits.
- La FAR a été mise en place depuis deux semaines. Elle est actuellement composée de dix arbitres parisiens. Pour l'heure, la Ligue met à disposition du District trois places pour les arbitres seniors et deux places pour les JAD. Un examen blanc aura lieu le 9 mars afin de sélectionner les candidats pour la saison 2022-2023.

Point sur les commissions :

M. SIBA Lucien est nommé par la CDA en tant que membre suppléant de la CDPME.

SECTION TECHNIQUE LOIS DU JEU**Réserve technique déposée par ES PARISIENNE****Match n° 23963625 ES PARISIENNE 12 – AS HAJDUK VELJKO****Anciens D2 – Poule A du 12/12/2022**

Score final : 4 - 4

La CDA,

Considérant les pièces versées au dossier,

Considérant l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Considérant l'article 30.12 du règlement sportif général du district 75,

Considérant le non-respect de la procédure de confirmation de réserve technique en objet qui, pour être valable, doit être confirmée, par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club

Par ces motifs,

Dit la réserve technique de ES PARISIENNE **irrecevable sur la forme, confirme le résultat acquis sur le terrain** et transmet le dossier à la Commission des Compétitions pour homologation du résultat.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif Général du District.

Réserve technique déposée par EFE SPORT**Match n° 23927002 EFE SPORT 2 - BON CONSEIL PARIS AS 1****Seniors D4 – Poule B du 23/01/2022**

Score final : 1 - 2

Intitulé de la réserve : « Le joueur n° 8 Alfonsi Antoine de Bon Conseil, a joué toute la première mi-temps, et est passer arbitre de touche en deuxième mi-temps. »

La CDA,

Considérant les pièces versées au dossier,

Considérant l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Considérant l'absence de la mention de la minute du match au cours de laquelle a été déposée la réserve technique en objet,

Par ces motifs,

Dit la réserve technique de EFE Sport **irrecevable sur la forme, confirme le résultat acquis sur le terrain** et transmet le dossier à la Commission des Compétitions pour homologation du résultat.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif Général du District.

Réserve technique déposée par RACING CLUB 18EME
Match n° 23409683 VIKING CLUB PARIS 1 - RACING CLUB 18 1
Seniors D3 – Poule A du 13/02/2022

Score final : 2 - 2

La CDA,
Considérant les pièces versées au dossier,
Considérant l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Considérant l'absence de mention d'une quelconque réserve technique sur la feuille de match informatisée de la rencontre en objet,

Par ces motifs,

Dit la réserve technique de Racing Club 18eme **irrecevable sur la forme, confirme le résultat acquis sur le terrain** et transmet le dossier à la Commission des Compétitions pour homologation du résultat.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif Général du District.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Commission Statut et Règlements

PROCES-VERBAL

Réunion du 24/03/2022

Présidente : Mme Nathalie SEVENO

Présents : MM. Olivier FOURRIER, Laurent BOUSSOULADE, Charles DELAUNEY.

Excusés : MM. Pierre-Edouard MORLET, Nordine DJEDDI, Gilles POSTERNAK (Président)

Reprise du Dossier n°34

Match n°23927002 du 23/01/2022

SENIORS D4- poule B EFE Sport (2) / BON CONSEIL PARIS AS

Extrait du PV de la Commission Statut et règlements du 2 février 2022 :

« La commission,

Prends connaissance de la réserve technique posé par le capitaine de EFE Sport concernant le changement à la mi-temps de l'arbitre assistant de Bon Conseil As par un autre joueur de BON CONSEIL PARIS ayant participé au match.

Transmis à la commission lois du jeu de la CDA pour traitement. »

En retour de la commission des lois du jeu de la CDA qui nous indique qu'elle n'est pas dans ses attributions de juger cette affaire. La commission de céans décide de s'en saisir.

La Commission,

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport complémentaire de l'arbitre officiel.

Considérant que la réserve technique posée concerne un fait réglementaire et qu'elle aurait dû être en observations d'après match.

Considérant que le mail de confirmation confirme une réserve technique et non une réclamation d'après match.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit la réserve irrecevable car non conforme à l'article 30.11 et 30 bis des RSG du district 75.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°47

Match n°23434564 du 13/03/2022

U18 D2 – PARIS SPORTS ET CULTURE / CAMILLIENNE SP

Hors la présence de M. FOURRIER qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier.

Lecture de la FMI où figure une réserve d'avant match du capitaine de PARIS SPORTS ET CULTURE concernant la participation du joueur U17 ODJE RAYANE (LA CAMILLIENNE SP) N° licence 2546334890 à la rencontre alors que sa licence est frappée du cachet SURCLASSEMENT INTERDIT ARTICLE 152.

La commission prend connaissance du mail officiel d'appui des réserves formulée dans les délais et formes réglementaires par le PARIS SPORTS ET CULTURE,

Lecture du mail de l'arbitre de la rencontre qui confirme que le joueur ODJE RAYANE a bien participé à la rencontre,

Considérant que le règlement de la compétition (championnat U18 D2) autorise les licenciés U18 et U17 sans restriction,

Considérant que seul les licenciés U16 sont soumis à une éventuelle interdiction de sur-classement,

Dit la réserve recevable et non fondée, le joueur étant titulaire d'une licence U17.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°48

Match n°23409376 du 13/03/2022

SENIORS D2 – PARISIENNE ES (2) / CAMILLIENNE SP (2)

Lecture de la FMI où figure une réserve d'avant match faite par la CAMILLIENNE concernant la participation de plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs dans l'équipe supérieure. Cette rencontre faisant partie des 5 dernières journées du championnat.

La commission prend connaissance du mail officiel d'évocation adressé de la boîte mail officielle dans les délais et formes réglementaires par la CAMILLIENNE SP concernant la participation du joueur ABOUSS Mustapha, joueur de PARISIENNE ES à la rencontre en état de suspension,

Considérant que l'ES Parisienne n'a pas répondu à la demande d'observation du district 75,

Considérant que M. ABOUSS a été sanctionné d'un match ferme de suspension à compter du 28/02/2022,

Considérant que le match en objet est la rencontre immédiatement suivante,

Considérant que M. ABOUSS était en état de suspension le jour de la rencontre,
Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit l'évocation recevable et fondée, et décide :

- **Match perdu par pénalité (-1 pt, 0 but) à PARISIENNE ES 2 pour en attribuer le gain à LA CAMILLIENNE 2 (3 pts, 3 buts).**
- **Inflige un match ferme de suspension à M. ABOUSS Mustapha pour participation alors que suspendu à compter du 04/04/2022.**
- **Inflige une amende de 50 € à l'ES PARISIENNE 2 pour participation d'un joueur suspendu (annexe financière).**

Crédit LA CAMILLIENNE : 43.50 €

Débit PARISIENNE ES : 43,50 €

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°49**Match n°24450819 du 6/03/2022****COUPE AMITIE U16 – PUC (2) / MACCABI PARIS UJA (2)**

Lecture de la FMI.

La commission prend connaissance du mail officiel de réclamation adressé de la boîte mail officielle dans les délais et formes réglementaires par le MACCABI PARIS UJA concernant la participation de joueurs du PUC en infraction avec l'article 7 du règlement des coupes jeunes amitié U14 ou U16.

Considérant qu'une réclamation doit être nominative sous peine d'irrecevabilité.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La réclamation est déclarée irrecevable car non conforme (non nominative) à l'article 30 bis des RSG du district 75.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°50**Match n°23409276 du 13/03/2022****SENIORS D1 – SALESIENNE DE PARIS / SOLITAIRES FC**

Dossier transmis par la Commission d'Organisation des Compétitions.

Lecture de la FMI où figure une observation d'après match

Lecture du rapport de l'arbitre qui indique les éléments concernant les Pass sanitaires n'ayant pas permis à la rencontre de se dérouler.

Considérant que plusieurs Pass sanitaires manquaient du côté Solitaires FC,

Considérant leur refus de retirer les joueurs sans Pass sanitaire de la FMI,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission dit match perdu par pénalité au club Solitaires par forfait (-1 pts, 0 but) pour en attribuer le gain à Salésienne de Paris (3 pts, 5 buts) pour non-présentation des pass sanitaires.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°51**Match n°24144571 du 20/02/2022****ANCIENS D2 POULE A – PARIS 15 AC / PUC 12**

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier (FMI, mail du 20/02/22 confirmant réserves d'avant match),

Après lecture de la réserve d'avant match de Paris 15 AC 11 portant réserves sur la participation et qualification de l'ensemble des joueurs du PUC 12 présent sur la FMI susceptible d'avoir évolué en équipe supérieure lors de leur dernière rencontre officielle celle-ci ne jouant pas ce jour ni dans les 24h pour la dire recevable en la forme,

Après lecture de la FMI de la rencontre Anciens R3 Neuilly sur Marne 11 / PUC 11, 3 joueurs ont participé à ladite rencontre (n°4 MOUMINI Alaoui, n°5 GOMIS Alexandre et n°10 BOUKICHOU Abdelhak).

Considérant que le PUC est en infraction avec l'article 7.9.1 des RSG du district 75.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission **dit match perdu par pénalité (-1 pt, 0 but) à PUC 12 pour en attribuer le gain à Paris 15 AC (3 pts, 3 buts).**

Crédit PARIS 15 AC : 43.50 €

Débit PUC : 43,50 €

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Prochaine réunion : jeudi 7 avril à 18h00

Président de séance,
Nathalie SEVENO

Secrétaire de séance,
Laurent BOUSSOULADE



Commission C.D.P.M.E

PROCES-VERBAL

Réunion du 28/03/2022

Président : M. Ezzeddine MASMOUDI

Présents : - M. Gaston GUENA - M. Ndala MAKANGU - M. Lucien SIBA (CDA).

Excusés : M. Jean-François CHERUBIN - M. Arnaud CIVIT - M. Eric SANDJIVY - M. Pierre-Yves KERLOC'H

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Ouverture de la séance à 19h30

INFORMATIONS

Match n° 23927029 PEROU EN BLEU / OLYMPIQUE DE MONTMARTRE Senior D4. B du 10/04/22

La commission décide de désigner 1 arbitre officiel et un délégué officiel à la charge du club recevant.

Match n° 23965436 MINIS MAXIS / ESC 15 U18 D3. B du 05/06/22

La commission invite pour sa réunion du 16/05/22 à 19h00 au siège du District, les Présidents, capitaines et éducateurs des deux clubs. Les invitations officielles seront notifiées par courriel aux clubs concernés.

Match n° CA PARIS / ALESIA Senior D2 du 05/06/22

La commission invite pour sa réunion du 23/05/22 à 19h00 au siège du District, les Présidents, capitaines et entraîneurs des deux clubs. Les invitations officielles seront notifiées par courriel aux clubs concernés.

Formation de délégués officiels

La 1^{ère} formation de délégués officiels se tiendra le samedi 2 avril 2022 de 9h00 à 13h00 au siège du district 75. elle sera assurée par 4 formateurs de la LPIFF. 20 candidats vont participer à cette formation ayant un profil de dirigeant de club ou de membre de commission officiant en qualité de délégué bénévole pour le District.

Séance levée à 21h00.



Commission Futsal

PROCES-VERBAL n°8

Réunion du 28/03/2022

Président : M. Laurent BRUDER

Présents : M Fabien GUERINOT, M Mourad TEMMAR, M. Chimel VITA

Distanciel : M. Mouri Sofiane, M. Hugo CARCALY

Excusés : M Anthony FOURNIER, Mohamed SANKHARE

SENIORS FUTSAL

Match n° 23699835 DFC PARIS 19 / ELEVEN CITY Seniors D2 du 25/09/2021

Reprise du dossier, après lecture de la feuille de match et du courrier du club d'ELEVEN CITY nous informant que le 25 septembre 2021, ELEVEN CITY jouait en Coupe National de Futsal contre le RED STARS.

Après vérification, la commission revient sur sa décision du 01/02/2022 et donne match à jouer.

Courriel de ELEVEN CITY seniors D2 du 28/03/2022,

Nous informant des tensions dans leur quartier entre jeunes et demandant le report des deux prochaines rencontres.

Eleven City 1 / Cr 19 Futsal 1 du 04/04/2022

Enfants Goutte D'Or 1 - Eleven City 1 du 09/04/2022

La commission donne son accord.

Courriel de l'ESP18 (D2) nous informant de la fermeture de son gymnase pour travaux.

La commission en prend note.

Courrier du SPORTING PARIS et de la GOUTTE d'OR concernant le match n° 23699906 (D2)

La commission reporte la rencontre.

Courrier du SPORTING PARIS concernant le match n° 23699910 contre La SALESIEENNE (D2)

La commission reporte la rencontre.

REPROGRAMMATION DES MATCHS

FUTSAL D1

Match n° 23487134 PARIS 14 FUTSAL 2 / VIKING PARIS du 17/12/2021

Le match est reprogrammé au samedi 16 avril 2022

Match n° 23487172 PARIS 14 FUTSAL 2 / ESPACE JEUNE CH du 13/03/2022

Le match est reprogrammé au samedi 23 avril 2022

FUTSAL D2

Match n° 23699835 DFC PARIS 19 / ELEVEN CITY du 25/09/2021

Le match est reprogrammé au samedi 16/04/2022

Match n° 23699909 ELEVEN CITY / CR19 du 04/04/2022

Le match est reprogrammé au samedi 25 /04/2022

Match n° 23699915 GOUTTE D'OR / ELEVEN CITY du 09/04/2022

Le match est reprogrammé au samedi 30 /04/2022

COUPE SENIORS quart de finale :

Match n° 24469354 ESPACE JEUNE CH / PARIS 14 FUTSAL du 16/04/2022

Le match est reprogrammé au samedi 07/05 2022

COUPE U12

Match n°3 ESP 18 / FUTSAL PARIS XV du 30/01/2022

le match est reprogrammé au samedi 14/05/2022 à 14h15 au Gymnase Bertrand DAUVIN.

U14

Courriel de Paris 14 Futsal

Match n° 24117599 CPS 10 / PARIS 14 FUTSAL du 10/01/2022

Nous informant de plusieurs cas positifs à la COVID dans la catégorie.

La commission prend note et reprogramme la rencontre au 18/04/2022

Match n° 24117598 PARIS ELITE / SPORTING PARIS du 09/01/2022

Accord des 2 clubs pour jouer le 15/05/2022 au Gymnase Lacretelle à Paris 15.

La commission donne son accord

U18

Match n° 24117452 FUTSAL PARIS XV / ESP 18 2 du 19/03/2022

La commission remet le match au 16/04/2022 à 18h45 au Gymnase Burgard, 75015 Paris

Autres matchs remis :

FUTSAL D2

Match n° 23699912 ESP 18 / DFC PARIS 19 du 11/04/2022

La commission demande à l'ESP18, PARIS ELITE et au SPORTING PARIS de proposer des dates afin de mettre à jour le calendrier sous peine de neutraliser les rencontres suivantes :

U12

Match n° 24117688 PARIS 14 FUTSAL / CPS 10 du 09 janvier 2022

U14

Match n° 24117571 ESP18 / SPORTING PARIS du 14/11/2022

Match n° 24117580 ESP18 / CA PARIS 14 du 28/11/2021

Match n° 24117614 SPORTING PARIS / CPS10 du 30/01/2022

Match n° 24117638 PARIS ELITE / FUTSAL PARIS XV du 27/03/2022

RAPPEL INFORMATIONS

SANCTIONS SPORTIVES :

Transmission par la Ligue de Paris-IDF des clubs débiteurs envers la LPIFF en date du 13/12/21 avec application de la pénalité d'un point sur tous les matches de l'équipe 1 de la catégorie fanion du club. Les clubs concernés sont avertis par courriel séparé sur la messagerie officielle du club.

Rappel des Horaires et de l'organisation des rencontres Futsal.

La commission maintient les créneaux des rencontres avec un début de match de 19h00 à 22h00 pour la saison 2021/2022.

Au-delà de 22h15 les arbitres seront en mesure de ne pas arbitrer les rencontres et l'équipe recevant se verra donner match perdu.

La saison 2022/2023 prévoit de passer de 20h00 à 22h00 afin de se mettre en conformité avec le règlement Futsal de la LPIFF.

A partir du 23/11/2021 tout retard de feuille de match (48 heures) ou forfait sera passible d'une amende comme le stipule l'annexe financier du District 75

Nous rappelons aux clubs que les critères jeunes et les championnats seniors doivent être correctement encadré et organisés et qu'aucune rencontre ne peut démarrer sans que la feuille de match ne soit établie par les 2 équipes et que les horaires doivent être respecté.

Défraiement des Arbitres.

La commission rappelle également à tous les clubs engagés en championnat Futsal D1 et D2 que les frais d'arbitrage restent à la charge des deux clubs dans un souci d'équité sur la saison.

La commission rappelle également que les arbitres doivent être réglés avant la rencontre.

Rappel important

« Les arbitres sont reconnus comme chargés de mission d'utilité publique »

Désormais sur Footclub vous pouvez scanner directement vos feuilles de matchs et saisir vos résultats.

Voici les adresses électroniques de contact :

secretariat@district75foot.fff.fr

commissionfutsal75@gmail.com

technique@district75foot.fff.fr

INFORMATIONS / SONDAGE

Un sondage google Forms sera proposé à tous les clubs futsal sur les points suivants :

1 : Catégorie d'âge pair ou impair pour 2022-2023 (exemple U10 ou U11).

2 : Nombre d'arbitre par match (2 ou 1)

3 : Les équipes que vous souhaitez engager pour la saison 2022-2023.

4 : Les points que vous souhaitez voir ou amélioré.**2CRITERIUM JEUNES DE U10 A U18****U12**

Match n° 24117703 SPORTING PARIS / PARIS ACASA du 30/01/2022

*La commission enregistre le forfait de PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 40€** (cf annexe financière)*

*Et enregistre le forfait général du club PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 100€** (cf annexe financière)*

U16

Match n° 24117522 PARIS ACASA / PARIS 14 FUTSAL critérium U16 du 29/01/2022

*La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 50€** (cf annexe financière)*

*Et enregistre le forfait général du club PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 100€** (cf annexe financière)*

U18

Match n° 24117445 PARIS ACASA / FUTSAL PARIS XV critérium U18 du 12/03/2022

*La commission enregistre le forfait à PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 40€** (cf annexe financière)*

Match n° 24117522 PARIS ACASA / PARIS 14 FUTSAL critérium U16 du 29/01/2022

*La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 50€** (cf annexe financière)*

*Et enregistre le forfait général du club PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 100€** (cf annexe financière)*

RAPPEL DES TIRAGES DES COUPES ET DES RESULTATS**Coupe D75 U10**

Tirages au sort effectués au District le 23/11/2021 :

Matches à jouer le week-end du 8 janvier 2022 :

Match 1: SPORTING PARIS/ ENFANT DE LA GOUTTE D'OR (ENFANT DE LA GOUTTE D'OR FORFAIT)

Match 2: Exempt 1 / PARIS ACASA

Match 3: ESP 18 FUTSAL/PARIS 14 FUTSAL (forfait PARIS 14 FUTSAL)

Match 4: FUTSAL PARIS XV / Exempt 2

Matches à jouer le week-end du 19 mars 22 (1/2 Finales):

Match 5: SPORTING PARIS /FUTSAL PARIS XV 3-4

Match 6: PARIS ACASA /ESP 18 FUTSAL (forfait de PARIS ACASA)

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :

FUTSAL PARIS XV / ESP 18

COUPE U10

Match 6 : PARIS ACASA /ESP 18 FUTSAL du 19/03/2022

*La commission enregistre le forfait de PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 40€** (cf annexe financière)*

Coupe D75 U12

Matches à jouer le week-end du 29 et 30 janvier 2022 :

Match 1: SPORTING PARIS/ PARIS ACASA (PARIS ACASA FORFAIT)

Match 2: CPS10 /PARIS 14 FUTSAL 4-2

Match3: ESP18 Futsal / FUTSAL PARIS XV (match reporter, au 14 mai 2022)

Match 4: CA Paris 14 /Exempt

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Match 5: CPS10/ Vainqueur du match 3ESP18 Futsal ou FUTSAL PARIS XV

Match 6: CA Paris 14 / SPORTING PARIS

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :

Coupe D75 U14

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 :

Match 1: PARIS ACASA /PARIS 14 FUTSAL

Match 2: CPS 10 / CA PARIS

Match 3: SPORTING PARIS/ FUTSAL PARIS XV 14-1

Match 4: ESP18 FUTSAL/ PARIS ELITE FUTSAL

Matches à jouer le week-end du 04 et 05/06/2022 (1/2 Finales) :

Match 5: Vainqueur match 1 / SPORTING PARIS

Match 6: Vainqueur match 4 / Vainqueur match 2

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :

Coupe D75 U16

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022

Match 1: PARIS ACASA /PARIS 14 FUTSAL

Match 2: SPORTING PARIS/ Exempt

Match 3: Exempt 3 / Exempt 2

Match 4: ESP 18 FUTSAL / AF Paris 18 (AF Paris 18 forfait)

Matches à jouer le week-end du 04 et 05/06/2022 (1/2 Finales) :

Match 5: SPORTING PARIS/Exempt

Match 6: ESP 18 FUTSAL /Vainqueur match 1

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :

SPORTING PARIS / Vainqueur du match 6

Coupe D75 U18

Matches à jouer le week-end du 04 au 06/02/2022 :

Match 1: SPORTING PARIS/ VIKING PARIS 12-4

Match 2: PARIS ACASA / Exempt

Match 3: ESP18 FUTSAL/ CPS10 12-1

Match 4: PARIS 14 FUTSAL / FUTSAL PARIS XV 6-11

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Match 5: SPORTING PARIS/PARIS ACASA

Match 6: ESP18 FUTSAL 3 /FUTSAL PARIS XV

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :**Coupe D75 SENIORS****1^{er} Tour****Matches à jouer le week-end du 05 et 06/02/2022 :**

Match 1: AF PARIS 18 / DFC PARIS 19 4-1

Match 2: SALESIENNE PARIS/ ESPACE JEUNE CHARLES HERMITE 2-5

Match 3: VIKING PARIS / CR19 FUTSAL 5-4

Match 4: VU D'ENSEMBLE/ ESP 18 FUTSAL 5-5 3 TAB 4

Match 5: ELEVEN CITY /exempt 2

Match 6: CPS10 / ESPERANCE PARIS 19 6-8

Match 7: Exempt / PARIS ELITE

Match 8: US SPEALS/ ENFANT DE LA GOUTTE D'OR 8-3

2^{ème} Tour**Matches à jouer le week-end du 26 et 27/02/2022 :**

Match 9: ESP 18 FUTSAL/US SPEALS (Forfait US SPEALS)

Match 10: ELEVEN CITY /PARIS ELITE 2-3

Match 11: ESPACE JEUNE CHARLES HERMITE /VIKING PARIS 7-1

Match 12: AF PARIS 18 /ESPERANCE PARIS 19 6-3

COUPE Seniors 2^{ème} tour

Match 9: ESP 18 FUTSAL / US SPEALS du 26/02/2022

La commission enregistre le forfait de l'US SPEALS et lui inflige une **amende de 40€** (cf annexe financière)**Quarts de finales****Matches à jouer le week-end du 16 et 17/04/2022 :**

Match 13: ACASA 2 /AF PARIS 18

Match 14: ESPACE JEUNE CHARLES HERMITE /PARIS 14 FUTSAL (le 07/05/2022)

Match 15: FUTSAL PARIS XV /ESP 18 FUTSAL

Match 16: PARIS ELITE/ SPORTING PARIS 2 (le 17/04/2022)

Demi-finales**Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 :**

Vainqueur match 15 / vainqueur match 16

Vainqueur match 14 / vainqueur match 13

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :**Coupe D75 SENIORS FEMININE**

La commission organisera lors de sa prochaine réunion le tirage au sort de la Coupe du District 75 Séniors Féminine.

Les clubs recensés :

PARIS FOOT FEMININ, SPORTING PARIS, VIKING PARIS, PARIS ELITE, PARIS 14 FUTSAL, PARIS ACASA, US SPEALS et ESP18.

FINALES DE COUPE DU DISTRICT DE PARIS

La commission est heureuse de vous informer, qu'il y aura une grande journée Futsal pour les finales du 11 juin 2022.

La journée aura lieu au Gymnase de la Porte de la Plaine à Paris 15^{ème}

Finale U10 (en 2x20 minutes)
 Finale U12 (en 2x20 minutes)
 Finale U14 (en 2x25 minutes)
 Finale U16 (en 2x25 minutes)
 Finale U18 (en 2x25 minutes)
 Finale Séniors (en 2x25 minutes)

Les équipes devront être présente au minimum 1 heure avant le coup d'envoi.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U12 :

Match n° 24117692 PARIS 14 FUTSAL / PARIS ACASA du 16 /01/2022
 Match n° 24117697 CA PARIS 14 / SPORTING PARIS du 23 /01/ 2022
 Match n° 24117699 PARIS ACASA / CPS 10 du 23/01/2022
 Match n° 24117716 PARIS ACASA / CA PARIS 14 du 13/03/2022

U14 :

Match n° 24117599 CPS 10 / PARIS 14 FUTSAL du 21 /02/2022
 Match n°24117600 CA PARIS 14 / CPS 10 du 16/01/2022
 Match n°24117620 CA PARIS 14 / PARIS 14 FUTSAL du 12 /02/2022
 Match n°24117625 CA PARIS 14 / ESP18 du 12/03/2022.

U18:

Match n°24117417 VIKING PARIS / ESP18 du 09/01/2022
 Match n°24117428 PARIS ACASA / ESP18 du 22/01/2022
 Match n°24117432 PARIS 14 FUTSAL / PARIS ACASA du 29 /01/2022
 Match n°24117448 VIKING PARIS / PARIS 14 FUTSAL du 13 /03/2022

APRES LE 2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 24117620 CA PARIS 14 / PARIS 14 FUTSAL critérium U14 du 12/02/2022
 La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du CA PARIS 14 et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Match n° 24117522 PARIS ACASA / PARIS 14 FUTSAL critérium U16 du 29/01/2022
 La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS ACASA et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Fin de la commission à 20h15.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 29/03/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean François CHERUBIN

Présents : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Éric SANDJIVY - Jacques RIVALS - Jean Jacques BENGUIGUI – Pierre-Yves KERLOCH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n°23927021 Pérou en Bleu / Petits Anges 2 D4.B du 27/03/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence de l'équipe visiteuse le jour du match (ES Petits Anges 2)

Hors de la présence de M SANDJIVY, la commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe de Petits Anges 2 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

En conséquence, l'équipe de Petits Anges 2 est forfait général, la commission lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Seniors D4.B concernant OL Montmartre

Dossier transmis par la commission de discipline suite à la décision prise le 22/03/22 de suspension de terrain à compter du 28/03/22.

La commission demande au club de l'OL Montmartre de communiquer dans les meilleurs délais l'AOT sur un terrain hors des arrondissements du 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} concernant les matches restants à jouer à domicile jusqu'à la fin de la saison sous peine de match perdu par forfait :

- OL Montmartre / Paris Alésia 2 du 03/04/22 (reçu)
- OL Montmartre / EFE Sport 2 du 24/04/22

CDM

Match n° 23485926 Racing Club 18 / Paris 15 AC Championnat D1 du 27/03/22

Lecture de la FMI match non-joué, Motif : absence du club visiteur (Paris 15 AC)

La commission entérine le forfait (2^{ème} forfait) de l'équipe de Paris 15 AC et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

CHAMPIONNATS & COUPE ANCIENS

Match n°24144644 Racing Club 18/ ES 16^{ème} D2.B du 27/03/22

Courriel de Seizième ES du 28/03/22 nous informant le dysfonctionnement de la tablette au moment de la clôture de la FMI et les deux dirigeants vont rédiger une feuille de match papier. Et confirmant le Score de 6-0 pour l'ES 16^{ème}.

La commission demande aux deux clubs d'établir une feuille de match et de l'envoyer dans les plus brefs délais afin d'entériner le score lors de sa prochaine séance du 05/04/22. Il est rappelé les obligations du club recevant en la matière : la feuille de match papier doit être réceptionnée par le district avant le mardi 12H suivant la rencontre du week-end.

Match n°24478964 Pitray Olier/ Salésienne coupe du 17/04/22

Courriel de Pitray Olier du 24/03/22 : Accord des deux clubs pour jouer le 14/04/22 à 21H au stade Dalmasso.

La commission donne son accord

Match n° 24428366 Paris 15 O./ Paris US Suisse coupe du 14/04/22

Courriel de Paris 15 O. du 25/03/22 : Accord des deux clubs pour jouer le 13/04/22 à 20H au stade Suzanne Lenglen 1.

La commission donne son accord

JEUNES

U14

Match n°23404319 Paris CA / ES 16^{ème} D1 du 26/03/22

Match non joué, Motif : le stade Didot est fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris du 26/03/22.

La commission prend note et fixe la rencontre à la date du 23/04/22.

Match n° 23930554 P U C 4 / Petits Anges Paris 3 D4.B du 26/03/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : nombre de joueurs de Petits Anges non atteint pour disputer la rencontre.

Hors de la présence de MM. CHERUBIN, PINTO, RIVALS, SANDJIVY, la commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe de Petits Anges 3 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

En conséquence, l'équipe de Petits Anges 3 est forfait général, la commission lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match n° 23930550 Pitray Olier 2 / AS Paris 2 D4.B du 26/03/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence de l'équipe visiteuse (AS Paris 2)

Hors de la présence de MM. CHERUBIN, PINTO, RIVALS, SANDJIVY, la commission donne match perdu par forfait

(2^{ème} forfait) à l'équipe de AS Paris 2 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

U16

Match n°23434436 Antillais Paris 19 / Paris 15 AC D2.B du 27/03/22

Lecture de la FMI, match arrêté à la 71^{ème} sur un score de 11-0 pour Antillais Paris 19. Motif : l'équipe visiteuse incomplète en cours de partie (Art 40.1),

La commission donne match perdu par pénalité à l'AC Paris 15, (-1 point) et entraîne l'annulation des buts marqués au cours du match par AC Paris 15. L'équipe de Antillais Paris 19 bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie.

Match n° 23927329 Nicolaïte de Chaillot 2 / UA Chantiers 2 D3.C du 27/03/22

Courriel de Chantiers Paris UA du 25/03/22 déclarant forfait avisé.

Hors de la présence de MM CHERUBIN et PINTO, la commission entérine le forfait (3^{ème} forfait) de l'équipe de UA Chantiers 2.

En conséquence, l'équipe de UA Chantiers 2 est forfait général, la commission lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match n° 23927331 RC Paris 10 / PUC U16 D3.C du 27/03/22

Courriel de RC Paris 10 du 28/03/22 et lecture de la FMI et rapport de RC Paris 10, match Arrêté sur le score de 2-1 pour RC Paris 10, motif : contestation, insultes et abandon de terrain des joueurs du PUC suite aux décisions de l'arbitre bénévole.

Hors de la présence de MM CHERUBIN et PINTO, la commission donne match perdu par pénalité au PUC, (-1 point) et annule les buts marqués au cours du match par le PUC. L'équipe de RC Paris 10 bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie (Art 40.1).

La commission transmet le dossier à la commission de discipline pour les suites éventuelles.

Match n° 23927419 PUC / ESC du XVème D3.D du 27/03/22

Courriel de ESC XVème et PUC du 25/03/22 demandant le report du match pour jouer le 22/05/22.

La commission donne son accord

Match n°23434421 Championnet / Paris 15 AC D2.B du 23/01/22

Reprise du dossier transmis par la commission de discipline en date du 22/03/22 donnant match à rejouer.

La commission fixe ce match à la date du 17/04/22.

U18

Match n° 23965492 CA Paris 2 / Nicolaïte Chaillot 2 du 27/03/22

Accord des 2 clubs sur Footclubs pour jouer le 22/05/22.

Hors de la présence de MM CHERUBIN et RIVALS, la commission donne son accord.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

HORAIRES OFFICIELS

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 23409803 AS Paris 2 / Pitray Olier 2 seniors D3.B du 27/03/22

Match n° 23434433 AS Paris / Championnet U16 D2.B du 27/03/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES 3 (PV du 05/10/21)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)

PETITS ANGES ES 2 (PV du 29/03/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

ENFANTS de la GOUTTE D'OR (PV du 15/03/22)

CHANTIERS UA 2 (PV du 29/03/22)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/21)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)

PETITS ANGES ES 3 (PV du 29/03/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)

PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**

1/2 de finale le 17/04/22 – tirage effectué le 08 mars (voir site)

COUPE 75 SENIORS AmitiéFINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 3 - SALESIENNE 2** sous réserves d'éventuelles procédures en cours**COUPE 75 CDM**

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 16/04/22 – tirage effectué le 08 mars (voir site)

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U20FINALISTES : **AF PARIS 18 – PITRAY OLIER PARIS** sous réserves d'éventuelles procédures en cours**COUPE 75 U18**

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U16FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 2 – SALESIENNE** sous réserves d'éventuelles procédures en cours**COUPE 75 U16 Amitié**

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U14FINALISTES : **PARIS FC – PARS 13 ATLETICO** sous réserves d'éventuelles procédures en cours**COUPE 75 U14 Amitié**

1/2 de finale le 16/04/22 – tirage effectué le 15 mars (voir site)

COUPE 75 Anciens

1/8 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 15/02/22 (voir site) – date butoir 14/04/2022.

1/4 de finale le 17/04/22 – tirage effectué le 15 mars (voir site)

1/2 de finale le 22/05/22

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/8 de finale le 05/03/22, date butoir 24 mars 2022 – tirage effectué le 15/02/22 (voir site)

1/4 de finale le 16/04/22, date butoir - tirage effectué le 15 mars (voir site)

1/2 de finale le 21/05/22, date butoir

Il convient de respecter les dates butoirs sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.